

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2022-10-2-1**

**Séance du** lundi 14 novembre  
2022

### **MODIFICATION DES STATUTS DU GIP DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE D'ALSACE**

**Présidence de** : M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS** :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION** :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

#### **ABSENTS** :

FUCHS Bruno, PFEIFFER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 414-10 et R 416-1 du Code de l'environnement relatifs aux conservatoires botaniques nationaux,
- VU l'avis de la Commission aux Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 6 septembre 2022,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Conservatoire Botanique d'Alsace », joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cet avenant.

M. Nicolas MATT, en tant que Vice-Président à l'Université de Strasbourg et Mme Catherine RAPP, en tant qu'Adjointe au Maire de la Commune de Mulhouse, chargée de la nature en ville, environnement, ne participent ni au vote ni au débat.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité